

2M2

Société à responsabilité limitée (société à associé unique)
Au capital de 2 000 euros
Dont le siège social est situé 16 rue Descombes 75017 PARIS
RCS PARIS : 809 821 739

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre

Le 10 AVRIL 2024, à 10h00

Monsieur Carlos Alberto SIMAO MENDES, *gérant*, de la société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Carlos Alberto SIMAO MENDES.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1 Changement de gérant
- 2 Autorisation de cession ;
- 3 Modification des statuts
- 4 Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée approuve à l'unanimité la démission de Monsieur Carlos Alberto SIMAO MENDES, né le 2 juillet 1974 à DIJON (21), de nationalité portugaise, demeurant 39 Chester Close Rh41pp Dorking (Royaume-Uni).

L'assemblée le remercie pour son mandat et quitus lui est donné pour sa gestion.

Il est remplacé par Monsieur SHAHZAD ALI ZEIB né le 21 août 1992 à Mandi Bahauddin (Pakistan), de nationalité Italienne, demeurant 1 route de Gressy 77410 Messy.

La résolution est prise à l'unanimité

C.M.

SA

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique déclare autoriser la cession de toutes les parts sociales qu'il détient dans la société ZM2 à Monsieur SHAHZAD ALI ZEIB

La résolution est prise à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'article 7 des statuts est ainsi modifié :

« Par suite d'une cession de parts sociales en date du 10 AVRIL 2024, le capital social est fixé à 2 000 euros. Il est divisé en 100 parts sociales de 20 euros chacune, numérotées de 1 à 100 souscrites et libérées et attribuées en totalité à Monsieur SHAHZAD ALI ZEIB. »

La résolution est prise à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

La résolution est prise à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée de tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal.

La présidence

